

Université Echahid Hamma Lakhdar - El oued  
Faculté des Lettres et des Langues  
Département de la Langue française  
Année Universitaire : 2021 - 2022

**Troisième Année**  
**Module de Linguistique**

**Deuxième semestre**

**Introduction à l'analyse des textes et des discours (suite)**

1.1. Texte / discours

Le texte et le discours sont deux termes couramment utilisés en linguistique, en littérature et en études linguistiques. Il existe de nombreux débats sur l'interchangeabilité de ces deux termes. Certaines linguistiques considèrent l'analyse du texte et du discours comme le même processus, tandis que d'autres utilisent ces deux termes pour définir des concepts différents. Le texte peut faire référence à tout document écrit qui peut être lu. Le discours est l'utilisation du langage dans un contexte social. C'est la principale différence entre le texte et le discours.

**a- Le texte :**

On appelle texte tout énoncé, oral ou écrit, produit par un émetteur dans une situation d'énonciation précise et avec une intention particulière que l'on appelle visée. La visée peut être de faire rire, d'émouvoir, de faire peur, faire comprendre, expliquer, convaincre...

L. Hjelmslev prend le mot texte au sens le plus large et désigne par là un énoncé quel qu'il soit, parlé ou écrit, long ou bref, ancien ou nouveau. « Stop » est un texte aussi bien qu'un roman. Tout matériel linguistique étudié forme également un texte, qu'il relève d'une ou plusieurs langues. Il constitue une classe analysable en genres, eux-mêmes divisibles en classes, et ainsi de suite jusqu'à épuisement des possibilités de division.

L'émetteur peut mettre en œuvre trois formes de texte :

- le texte narratif par lequel il fait le récit d'actions ou d'événements vécus par des personnes réelles ou des personnages fictifs. Le récit se définit comme étant une transformation d'un état (initial) en un autre état (final). Le texte narratif peut comporter des passages descriptifs qui permettent à l'émetteur de caractériser un lieu, un objet, un personnage, un animal en fonction de l'image qu'il souhaite en donner ;

- le texte explicatif par lequel il cherche à faire comprendre un processus ou un phénomène physique, psychologique... Le texte explicatif répond aux questions pourquoi ou comment ;
- le texte argumentatif qu'il utilise lorsqu'il cherche à justifier un point de vue, à défendre une position, à convaincre quelqu'un de faire quelque chose, d'adopter une opinion... Le texte argumentatif s'appuie sur des arguments, c'est-à-dire des éléments ou preuves.

Un texte est constitué d'une forme dominante. D'autres formes de texte peuvent s'y mêler.

#### **b- Le discours :**

Le terme discours a de nombreuses significations et définitions. Le discours a d'abord été interprété comme un dialogue, une interaction entre un orateur et un auditeur. Ainsi, le discours se référait à des communications quotidiennes authentiques, principalement orales, incluses dans le vaste contexte de communication. Le terme discours était alors également utilisé pour désigner l'ensemble du langage codifié utilisé dans un domaine particulier de l'enquête intellectuelle et de la pratique sociale (par exemple, discours médical, discours juridique, etc.)

Michael Foucault définit le discours comme « des systèmes de pensées composés d'idées, d'attitudes, de plans d'action, de croyances et de pratiques qui construisent systématiquement les sujets et les mondes dont ils parlent ».

En linguistique, le discours est généralement considéré comme l'utilisation de la langue écrite ou parlée dans un contexte social.

D. Maingueneau décrit ainsi plusieurs traits essentiels du discours :

- Le discours est une organisation transphrastique (au-delà de la phrase) : la structure des mots relève d'un autre niveau que celui de la phrase. Le discours est soumis à des règles d'organisation en vigueur dans un groupe social déterminé portant sur le plan de texte, la longueur de l'énoncé, etc.
- Le discours est orienté : il se développe dans le temps en fonction d'une fin choisie par le locuteur. La linéarité qui caractérise le discours se manifeste par une gestion préalable du locuteur de son discours par : un jeu d'anticipations, ou de retours en arrière, glissement des commentaires au fil du discours, etc. Ce développement linéaire change selon le type d'énoncé : monologal ou dialogal (comme par exemple, énoncé interrompu dans une interaction par l'interlocuteur ou rattrapage des mots qui échappent au locuteur, etc.).
- Le discours est une forme d'action : toute énonciation constitue un acte de langage qui vise à changer une situation (promettre, suggérer, affirmer, interroger, etc.). Les actes de langage

s'inscrivent dans des genres déterminés de discours (une consultation médicale, un journal télévisé, un tract, etc.) qui visent à produire une modification sur des destinataires.

- Le discours est interactif : tout discours suppose un échange verbal entre deux partenaires, sous forme d'interaction orale comme dans une conversation. D. Maingueneau distingue entre « l'interactivité » fondamentale du discours et « l'interaction orale ». Il définit l'interactivité comme « un échange, explicite ou implicite, avec d'autres énonciateurs, virtuels ou réels, elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à laquelle s'adresse l'énonciateur et par rapport à laquelle il construit son propre discours ».
- Le discours est contextualisé : on ne peut pas attribuer du sens au discours hors contexte. Un même énoncé prononcé dans deux lieux différents peut correspondre à deux discours distincts. De plus, le discours contribue à définir son contexte qu'il peut modifier en cours d'énonciation (par exemple, un locuteur peut avoir une conversation d'amitié avec son interlocuteur et dans un autre endroit le même locuteur aura un statut différent comme un médecin ou un professeur et entame une conversation différente avec le même interlocuteur du type médecin / patient ou professeur / étudiant).
- Le discours est pris en charge par un sujet : le sujet énonciateur « je » assume la responsabilité de son discours et choisit une attitude énonciative. L'exemple proposé par Maingueneau est celui de l'énoncé "il pleut" qui est donné comme vrai par son énonciateur ce qui le rend responsable vis-à-vis de son contenu. Toutefois, il peut modifier son degré d'adhésion "Peut être qu'il pleut", ou rendre quelqu'un d'autre responsable de cet énoncé "Selon Paul, il pleut", commenter sa propre parole "Franchement, il pleut", etc.
- Le discours est régi par des normes : chaque acte de langage est régi par des normes particulières qui justifient sa présentation, plus principalement, "tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente".  
**Ex :** Un acte comme la question suppose que le locuteur ignore la réponse et que son interlocuteur peut lui répondre.
- Le discours est pris dans un interdiscours : chaque discours s'inscrit dans un genre qui gère à sa manière des relations interdiscursives multiples. Un livre d'histoire ne cite pas de la même façon et n'utilise pas les mêmes sources qu'un guide touristique.